Conseil départemental

LA VIE
de votre enfant
au collège

Mes démarches dématérialisées :

- Aide à la restauration scolaire
- Gratuité des transports scolaires

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

Agir pour vous !

La rentrée scolaire sera cette année marquée par la crise sanitaire du Covid-19 qui bouleverse nos modes de vie et modifie notre organisation sociale.

En tant que gestionnaire de 96 collèges publics sur le territoire et en tant qu'autorité délégataire de la Région Occitanie pour les transports scolaires, le Département de Haute-Garonne est garant de la sécurité des personnels départementaux, des enseignants, des conducteurs de cars, des accompagnateurs, mais aussi des élèves transportés de la maternelle au lycée, ainsi que des 60 000 collégiens., En conséquence, le Conseil départemental, pour sa part et dans le cadre de ses compétences, met tout en œuvre pour assurer cette sécurité afin d'offrir de bonnes conditions de travail aux élèves et à leurs enseignants.

Notre département, qui connaît une forte poussée démographique, attend près de 8000 nouveaux collégiens au cours des prochaines années. Pour y faire face, nous avons adopté un plan d'investissement de 320 millions d'euros pour la reconstruction, la rénovation, la réhabilitation des collèges existants et la construction de nouveaux établissements. Malgré l'arrêt obligatoire des chantiers dû à la crise sanitaire, nous mettons tout en œuvre pour que ces nouveaux établissements ouvrent leurs portes dans les délais prévus..

Par ailleurs, soucieux de la préservation du pouvoir d'achat des familles, encore plus en ces temps de crise, nous maintenons la gratuité des transports pour les 30 000 collégiens utilisateurs au quotidien, ce qui représente une économie de 662 euros par an et par enfant pour une famille. Nous prenons également en charge tout ou partie des frais de restauration scolaire en fonction des ressources du foyer, l'économie réalisée par enfant pouvant aller jusqu'à 490 euros par an. Nous continuons aussi d'améliorer la qualité des repas des quelque 50 000 collégiens demi-pensionnaires en renforçant les circuits courts et nous continuons de lutter contre le gaspillage et les déchets alimentaires. Enfin, près de 18 000 collégiens bénéficient d'activités culturelles gratuites.

Ces mesures concrètes illustrent l'engagement fort du Département car plus qu'un lieu d'apprentissage, le collège constitue un repère à une tranche d'âge essentielle de la vie. Le collège doit être un lieu qui construit le lien social dans le respect des valeurs fondatrices de notre République : la citoyenneté, la laïcité, la mixité et bien sûr l'égalité des chances de réussite pour chaque enfant.

Georges Méric
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne.

LES CHEMINS DE LA RÉPUBLIQUE

Le Parcours Laïque et Citoyen (PLC) est une offre d'activités financées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne à la libre disposition des collèges destinée à l'ensemble des élèves.
Le PLC a été initié par le Conseil départemental en 2016 afin de promouvoir les valeurs de la République et le principe de laïcité auprès des collégiens du département.
Il concerne aujourd'hui **66 400 collégiens de la 6e à la 3e** et permet aux enseignants et aux élèves de participer tout au long de l'année scolaire à des actions éducatives de sensibilisation et d'appropriation du principe de laïcité, ainsi que des valeurs de citoyenneté portées par la République.

Le PLC est un panel d'interventions dans lequel les enseignants peuvent librement « piocher », avec pour objectif :

- d'encourager l'appropriation des valeurs de la République et du principe de laïcité,
- de favoriser l'apprentissage de la démocratie et du vivre ensemble,
- de préparer les jeunes à l'exercice de la citoyenneté, d'aiguiser leur esprit critique afin qu'ils deviennent des acteurs responsables, épanouis et ouverts aux autres,
- de faire émerger une conscience citoyenne en créant un sentiment d'appartenance.

Il peut s'agir d'ateliers dans les classes, de spectacles-débats, de projections, de pièces de théâtre, ou encore de visites aux Archives départementales, ou au Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)…
Ces actions novatrices interviennent en complément des enseignements inscrits dans les programmes éducatifs pour susciter le débat chez les jeunes.

Cette année, le Parcours propose plus de 280 actions portées par près de 160 associations ou services du Conseil départemental.

96 collèges publics

21 collèges privés

+ de

66 400 collégiens

Le passeport

Un **« passeport PLC »** est remis en début d'année scolaire à chaque collège qui le distribuera à chaque nouveau collégien et nouvelle collégienne.

Ce passeport est un document personnel qui a pour objectif de recueillir les impressions de chaque élève et d'être un support pour garder trace des actions auxquelles les jeunes ont participé durant leur scolarité.

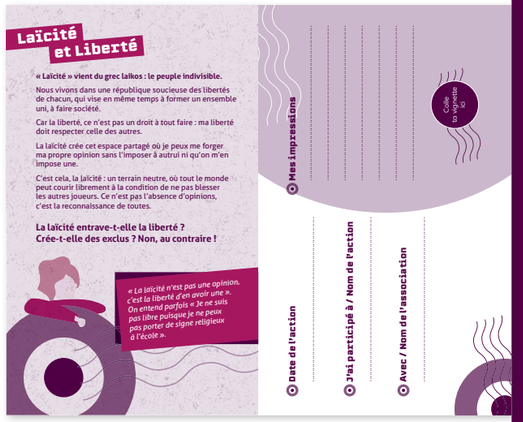

Parcours artistique au collège

Le Conseil départemental en partenariat avec l'Éducation nationale propose 5 parcours d'actions d'éducation artistique et culturelle :

- **Jazz au collège :** autour de la pratique et de la culture jazz.
- **Peace & Lobe au collège :** autour de l'évolution des musiques amplifiées et de la sensibilisation aux risques auditifs.
- **Danse au collège :** autour de la pratique et de la culture chorégraphiques.
- **Théâtre au collège :** autour de la pratique et de la culture du théâtre.
- **L'Orchestre de Chambre de Toulouse au collège** pour découvrir la musique de chambre.

En parallèle de ces parcours, le Conseil départemental favorise l'accès gratuit à l'art en proposant plusieurs passerelles avec sa programmation départementale : la Galerie 3.1, espace culturel dédié aux expositions et rencontres artistiques, l'Espace Roguet, les concerts du Festival Jazz sur son 31…

Renseignements :
Direction des arts vivants et visuels :
05 34 45 58 30

Bourse jeune musicien

Depuis la rentrée scolaire 2018, le Conseil départemental peut accorder, sous condition de ressources, **une bourse « Jeune Musicien »** aux haut-garonnais âgés de moins de 18 ans qui apprennent ou veulent apprendre à jouer d'un instrument de musique dans l'une des 59 écoles de musique du schéma départemental.

Informations :
> haute-garonne.fr
> eCollege.cd31.net
> 05 34 45 58 30

Ambition Jeunesses

En Haute-Garonne, **un habitant sur quatre a entre 11 et 29 ans**. Au quotidien, **le Conseil départemental accompagne les jeunes à travers plus de 180 actions concrètes.** Pour aller au-delà de ce qui est déjà mis en œuvre, les élus du Conseil départemental ont décidé d'associer les jeunes à la construction des politiques publiques de demain.

Une démarche de dialogue avec les 11-29 ans et tous ceux qui travaillent en lien avec eux a donc été initiée : une enquête, des rencontres partout en Haute-Garonne, un forum des jeunesses haut-garonnaises ont ainsi permis aux jeunes de s'exprimer et au Conseil départemental de les entendre. Cette phase de co-construction a abouti à **une nouvelle ambition pour les jeunesses et un plan d'actions**, adoptée en juin 2019 par l'Assemblée départementale.

Ces nouvelles feuilles de route répondent ainsi concrètement aux défis posés par les jeunes : encourager et reconnaître leur participation et leur engagement ; favoriser et accompagner leur émancipation ; permettre et construire leur autonomie ; promouvoir et agir pour leur bien-être.

« INITI'ACTIVE JEUNESSES » Un dispositif expérimental pour les 11-29 ans pour accompagner la réalisation de projets

Le projet Initi'active jeunesses permet aux jeunes de proposer un projet pour obtenir un financement, des conseils, un accompagnement, une aide matérielle. Elles ou ils peuvent le faire de façon individuelle ou collective, en s'adressant aux services du Conseil départemental ou bien aux associations et organismes partenaires près de chez elles/eux.

Depuis 2015

23
nouveaux collèges
seront construits

4
collèges
reconstruits

5
établissements
bénéficieront de travaux d'extension afin d'accroître leur capacité d'accueil
d'ici 2027

Sectorisation des collèges

Le Conseil départemental est compétent pour définir le secteur de recrutement des collèges et l'Education Nationale est compétente pour affecter les élèves et décide des dérogations aux secteurs scolaires.

Retrouvez le collège correspondant à votre adresse sur eCollège31 :
cd31.net/sectorisation

Gratuité des transports scolaires

Le Conseil départemental maintient la gratuité des transports scolaires sur les différents réseaux.

Ce service public est organisé par le Conseil départemental, pour le compte de Tisséo dans les 108 communes de l'agglomération toulousaine et pour le compte de la Région Occitanie dans le reste du département.
Le transport scolaire des élèves en situation de handicap est quant à lui une compétence propre au Conseil départemental.

Chaque année ce sont prés de 74000 élèves de la maternelle au lycée qui sont transportés.

> Pour établir ou renouveler le **dossier de demande**, connectez-vous sur le site **haute-garonne.fr** ou sur le **portail ENT eCollege.haute-garonne.fr**

> **Si vous n'avez pas accès à Internet, un formulaire papier** est disponible au collège.

Informations > 0 800 011 593

Des questions ?

Conseil départemental
de la Haute-Garonne
1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

Accueil du public Bât. A
du lundi au vendredi
8H45-12H15
13H45-16H45

Téléphone :
0 800 011 593

Des questions ?

Conseil départemental de la Haute-Garonne
1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

Accueil du public Bât. A
du lundi au vendredi
8H45-12H15
13H45-16H45

Téléphone :

0 801 801 808 Service & appel gratuits

Une foire aux questions est disponible sur :
cd31.net/restauration

AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour en bénéficier vous devez :

- avoir un enfant demi-pensionnaire* scolarisé de la 6e à la 3e dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État dans le département de la Haute-Garonne ou limitrophe (20 km maximum),
- résider en Haute-Garonne,
- avoir la garde légale et effective de l'enfant,
- justifier de ressources inférieures ou égales au barème applicable.

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL(QFM)
(selon les critères de la Caisse d'Allocations Familiales)

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE	Prise en charge à 100 % du coût plafonné de la demi-pension*	Prise en charge à 50 % du coût plafonné de la demi-pension*
	QFM inférieur ou égal à	QFM inférieur ou égal à
1 enfant	483	806
2 enfants	497	882
3 enfants	512	966
4 enfants	528	1 058
5 enfants	544	1 139
Par enfant supplémentaire	+ 15	+ 50

** Le statut de demi-pensionnaire implique la présence régulière de votre enfant au service de restauration scolaire (4 repas par semaine minimum) sauf aménagement du temps scolaire pour raisons de santé.*

Vous pouvez simuler votre aide sur eCollège31 et déposer votre demande en ligne dès dès le 2 juin 2020, pour l'année scolaire 2020-2021

Demande complète déposée jusqu'au (inclus) :	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
25 septembre 2020	DROIT OUVERT	DROIT OUVERT	DROIT OUVERT
31 décembre 2020	CLÔTURÉ	DROIT OUVERT	DROIT OUVERT
19 mars 2021	CLÔTURÉ	CLÔTURÉ	DROIT OUVERT

La demande en ligne, c'est encore plus simple et rapide !

Connectez-vous sur : http://cd31.net/ars ou sur : ecollege31.fr (cd31.net/restauration)
et cliquez sur le bouton Aide à la restauration scolaire

Vous déposez une demande pour la 1ère fois ?

> Cliquez sur le bouton : **Nouvelle demande** et laissez vous guider.

Vous avez déjà déposé une demande l'année dernière et souhaitez la renouveler ?

> Pour récupérer vos données, cliquez sur le bouton : **Renouveler ou suivre ma demande**

> Munissez-vous de votre identifiant : votre compte ecollège parent ou votre adresse mail.
Si vous avez oublié votre mot de passe cliquez sur «Mot de passe oublié»

Fournissez votre attestation de paiement CAF :

Attention, l'attestation de quotient CAF n'est pas valide

Consulter la décision

- Après instruction de votre demande, un courriel vous informe de la suite donnée.
- Le collège de votre enfant est également informé en temps réel de votre demande et de la décision du Conseil départemental.

Qualité alimentaire

A partir d'un sondage et d'une enquête réalisés directement auprès des élèves et de leur parent à l'automne 2019, un plan d'action départemental pour favoriser la transition alimentaire et écologique dans les collèges a été adopté en janvier 2020 par l'assemblée départementale.

- Engager une démarche de « végétalisation des assiettes » et expérimenter les repas végétariens.
- Renforcer le recours aux produits de qualité frais, bruts et de saison, en limitant l'utilisation de produits transformés.
- Fixer à l'horizon 2022, 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques sur le volume total des achats de denrées.
- Réduire de 20% le gaspillage alimentaire à l'horizon 2022.
- Accompagner les collèges dans des actions de valorisation des produits
- Encourager l'échange avec les élèves et les usagers au moment du service.
- Informer le public sur l'atteinte des objectifs de qualité alimentaire.
- Encourager l'instauration d'une Commission des menus au sein de chaque établissement.

L'espace numérique de travail eCollege31

Véritable prolongement numérique du collège, **l'Espace Numérique de Travail eCollege31** est accessible **7 jours sur 7, 24 heures sur 24,** depuis n'importe quel ordinateur équipé d'internet, ou smartphone.

Le portail eCollege31 du collège propose de nombreux services et outils tels que la consultation des emplois du temps, le cahier de texte de la classe. Il permet le travail interactif et l'accès à tout type d'informations sur la scolarité et la vie du collège.

Le portail eCollege31 du Département présente les actions menées par le Conseil départemental pour les collégiens leurs familles et les collèges.

Un dictionnaire bi-média

Chaque année le Conseil départemental offre le dictionnaire **aux 17 000 élèves haut-garonnais entrant en 6e**.
Depuis 2018, il distribue une édition bi-média du dictionnaire (dictionnaire papier et en ligne sur l'ENT).
Pour les collèges publics, l'élève se connecte sur le portail eCollège31 de son établissement et accède au dictionnaire sans devoir se ré-authentifier.
Les élèves des collèges privés accèdent au dictionnaire via le portail eCollège31 du Conseil départemental.

Code jeune 31

Un code jeune est distribué à chaque élève de 5e.
Ce document permet d'aborder les différents aspects de la sécurité routière et de préparer les Attestations Scolaires de Sécurité Routière (ASSR) 1 et 2 obligatoires pour passer le permis de conduire.

Magazine Haute-Garonne collèges

Cette parution est destinée aux élèves et à leurs familles.
Ce magazine à visée informative propose différentes rubriques susceptibles de les intéresser : actualités des collèges, présentation des politiques publiques départementales et de sujets d'intérêt général, présentation de métiers au service des collèges, point sur les chantiers en cours…

Ce magazine, imprimé à **50 000 exemplaires**, est **diffusé 3 fois par an dans les collèges publics** du département, en accord avec l'Éducation nationale.

Il est également accessible en ligne sur le site du Conseil départemental et depuis l'espace numérique de travail ecollege31.

Collège inclusif

La scolarisation des collégiens est une compétence partagée entre le Conseil départemental, la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Le Conseil départemental intervient directement sur l'aménagement des classes dans les collèges, la MDPH sur l'ouverture des droits et de prise en charge des élèves en situation de handicap, la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale est chargée de l'orientation et du suivi des élèves, l'ONISEP produit et diffuse toute l'information sur les métiers et les formations.

Egalité Filles-garçons

Le Conseil départemental s'investit pour donner aux collégiennes et aux collégiens les clés pour comprendre les enjeux autour de l'égalité et la faire vivre.

Sports

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne soutient la pratique du sport dans les collèges et hors temps scolaire. Les collèges disposent d'équipements sportifs ou peuvent accéder aux installations communales ou intercommunales. Les frais de transports vers les sites sont pris en charge par le Conseil Départemental. Les collèges reçoivent également des dotations pour l'achat de petits équipements ou pour le fonctionnement des sections sportives.

Le sport pour tous sur tout les territoires

Le Conseil départemental est résolument engagé dans une politique sportive dynamique et accessible à tous sur l'ensemble des territoires. Avec ses partenaires (clubs, comités départementaux…), le Département s'implique pour renforcer la place du sport et de l'activité physique et sportive dans le quotidien des habitants.

Maison départementale des adolescents

L'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Adolescents propose un accueil, une écoute et un accompagnement ponctuel, **gratuit et confidentiel aux jeunes de 11 à 21 ans et à leurs familles. et aux professionnels de l'éducation.**

Informations > 05 34 46 37 64

Ado pas accro

L'adolescence est une période de transition durant laquelle les jeunes sont plus exposés aux conduites à risques et aux comportements addictifs. Les addictions peuvent à la fois être causes et conséquences de phénomènes d'exclusion, d'échec scolaire ou encore de violences.

Dans le cadre d'un **plan de lutte contre les conduites addictives**, le Conseil départemental a édité un **guide d'information, ADO PAS ACCRO**, pour les collégiens, leurs familles et les professionnels de l'éducation.

Ce guide est **distribué dans les collèges** et est **diffusé sur l'ENT eCollège31.**

Le rugby c'est sans produit un livret de lutte contre les addictions

Le Conseil départemental publie, en partenariat avec le Comité départemental de rugby de la Haute-Garonne, une brochure d'information destinée aux jeunes joueurs de rugby amateur afin de les sensibiliser au danger des addictions dans leur sport.

Enfance en danger

Un service de recueil, d'évaluation, de traitement des informations préoccupantes a été créé pour être au plus près et agir au plus vite quand l'enfant est en danger.

Ce service peut être contacté au :
0 800 31 08 08 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi. C'est **un numéro vert**, donc accessible sans carte ni argent d'un téléphone fixe où que l'on soit (numéro payant depuis un portable).
Il permet aux enfants et adultes qui connaissent un enfant en danger, de **parler de la situation qui les préoccupe.**
En dehors de ces jours et horaires, l'appel est transféré vers le **119, numéro vert national Enfance en Danger** (24h/24h et 7 jours/7).

Le Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale (CDPEF)

Le Centre départemental de Planification et d'Éducation Familiale (CDPEF), réalise dans les collèges des **séances d'information et de sensibilisation** sur la sexualité, la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, la prévention des maladies sexuellement transmissibles. **Destinées aux élèves de 3e**, ces interventions ont lieu à la demande des établissements.

Des consultations sont aussi assurées au CDPEF, dans les Maisons des Solidarités du Conseil départemental de la Haute-Garonne, dans les Hôpitaux Joseph Ducuing, Paule de Viguier, La Grave à Toulouse, à l'Hôpital de Saint-Gaudens et dans les trois universités.

Une permanence, lieu d'écoute et de conseil, est tenue les mercredis après-midi de 14h à 17h à la Maison départementale des Adolescents.

Ces lieux sont **accessibles à toutes personnes mineures et majeures**, seules ou accompagnées. Le **secret médical est assuré** comme pour toute consultation, et les mineurs n'ont **pas besoin d'autorisation parentale.**

Informations > 05 32 12 23 77

Rappel des numéros utiles

Aide à la restauration scolaire :
0 801 801 808

Gratuité des transports scolaires :
0 800 011 593

Maison Départementale des Adolescents (MDA):
05 34 46 37 64

Centre départemental de Planification
et d'Éducation Familiale (CDPEF):
05 32 12 23 77

Enfance en danger :
0 800 31 08 08

Direction de l'Éducation du Conseil départemental :
05 34 33 38 69

Direction des arts vivants et visuels du Conseil départemental :
05 34 45 58 30

COVID-19

NOUS VOUS RAPPELONS LES GESTES BARRIÈRES :

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer les mains, éviter les embrassades

Retrouvez les actualités du département de la Haute-Garonne liées au COVID-19 sur **haute-garonne.fr**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

Agir
pour vous !

Création & impression CD31/20/05/0926